

Service des ressources humaines

BANQUE DE CANDIDATURE

TECHNICIENNE-INTERPRÈTE OU TECHNICIEN-INTERPRÈTE (9011)

NATURE DE LA TÂCHE

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à interpréter à l'intention d'élèves sourds ou malentendants le message parlé des personnes avec qui l'élève doit communiquer durant les cours et les autres activités reliées à la vie éducative.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois interprète simultanément et intégralement le message parlé des enseignantes ou enseignants et d'autres personnes, lors des cours et autres activités reliés à la vie éducative des élèves sourds ou malentendants en se servant de différents modes de communication. De plus, elle interprète simultanément et intégralement le message de l'élève à l'intention de ces mêmes personnes.

Elle assiste les élèves afin de faciliter leur apprentissage et leur intégration scolaire et sociale.

Elle peut être appelée, dans le cas où l'élève, en plus de son handicap auditif, présente des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, à lui fournir une assistance appropriée.

Elle peut être appelée à participer à différentes rencontres afin de convenir des signes à utiliser pour des notions qui n'ont pas encore été interprétées ou aux rencontres visant à élaborer un plan d'intervention afin de transmettre ses observations quant au comportement, aux difficultés d'adaptation et aux difficultés d'apprentissage d'une ou d'un élève et applique les mesures retenues dans les limites de sa fonction.

Elle peut être appelée à initier des techniciennes et techniciens moins expérimentés de même qu'à coordonner le travail du personnel de soutien dans les tâches accomplies par ce personnel relativement à la réalisation de programmes ou d'opérations techniques dont elle est responsable.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

Scolarité et expérience

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales dans une technique appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir au moins deux (2) années d'expérience en interprétariat.

Autres exigences

Selon le cas, connaître un ou des modes de communication appropriés : le français signé, le langage parlé complété (L.P.C.), la langue des signes québécoise (L.S.Q.), l'American Sign Language (A.S.L.), le pidgin ou « l'oralisme ».

Les personnes retenues seront convoquées à une entrevue de sélection.

GUIDE DE POSTULATION

La Commission scolaire de Rouyn-Noranda applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques et les autochtones à présenter leur candidature.



Commission scolaire
de Rouyn-Noranda

POUR AFFICHAGE

Service des ressources humaines

Les personnes intéressées par ce poste devront faire parvenir leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae au soussigné, en ayant soin de bien identifier le titre du poste.

Service des ressources humaines
Commission scolaire de Rouyn-Noranda
70, rue des Oblats Est, C.P. 908
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C9
resshum@csrn.qc.ca

Le 22 novembre 2016